



INFORMATIONS TARIFAIRES Activ'zen 2023

<i>Prestation de téléassistance¹</i>	Prix HT €	Prix TTC € (TVA 20 %)
1 Frais de mise en service du système de téléassistance (Hors options - Payable en une fois avec la 1 ^{ère} mensualité)	50.00 €	60.00 €
Frais d'installation d'une option Sécurité ou frais d'installation du coffre à clé sécurisé (Payable en une fois)		
Dans le cadre de l'installation du dispositif de téléassistance	12.50 €	15.00 €
Dans le cadre d'une intervention complémentaire	37.50 €	45.00 €
2 Abonnement mensuel Activ'zen comprenant : - La mise à disposition et la maintenance du dispositif - L'écoute et le traitement des appels par la Centrale d'écoute 24H/24 et 7J/7 . - La mise à jour des informations liées à votre contrat, pour toute demande de modification (Coordonnées des Réseaux de solidarité, RIB, etc.)	20.75 €	24.90 €
Avec une offre « Pack » : Abonnement mensuel « Activ'zen » : en cas de souscription en sus de l'offre « Activ'mobil »	18.25 €	21.90 €
3 Options (en sus de l'abonnement)		
Option Sécurité (1 Détecteur de fumée)	2.50 €	3.00 €
Option Sécurité (2 Détecteurs de fumée)	4.16 €	5.00 €
Option Sécurité (3 Détecteurs de fumée)	5.83 €	7.00 €
Option Sérénité (Bracelet détecteur de chutes brutales)	4.16 €	5.00 €
Option Convivialité (Accès à un service d'écoute et de dialogue, mise en relation sur demande avec une cellule de soutien psychologique).	0.83 €	1.00 €
4 Produits additionnels (Payable en une fois)		
Vente du coffre à clés sécurisé	41.67 €	50.00 €
Vente d'une prise multiple	1.96 €	2.35 €
5 Perte du matériel (Payable en une fois)		
En cas de perte du déclencheur, le remplacement du matériel sera facturé.	25.00 €	30.00 €
En cas de perte du dispositif de détection de chute brutale, le remplacement du matériel sera facturé.	33.33 €	40.00 €

Que vous soyez imposable ou non, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%²

* **Charge des communications téléphoniques** : Les coûts des communications, comprenant notamment les appels liés au contrôle automatique du transmetteur, aux divers contrôles techniques, ainsi que les communications résultant du déclenchement d'une alarme, sont à la charge du souscripteur. Lorsque le service repose sur la technologie GSM/DATA et que la carte SIM est fournie par Présence Verte, le coût de ces communications est compris dans le prix du service facturé par Présence Verte au souscripteur.

A votre service en toute liberté

- **Vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte**, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la signature de votre contrat.
- **Modes de paiement acceptés** : *prélèvement ou chèque*
- **Périodicité de la facturation** : *mensuel, terme échu*

**Aucune somme ne peut être réclamée directement par un conseiller Présence Verte.
Toute somme due fait l'objet d'une facturation par l'association Présence Verte.**

¹ Le service est délivré en mode « Prestataire » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de service à la personne)

² Crédit d'impôt égal à 50% du prix du service de téléassistance délivré par un organisme de services à la personne, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Sous réserve d'éligibilité.

La garantie d'une intervention rapide

- En cas de détection d'un risque d'interruption totale du service, nous nous engageons à intervenir sous **24 heures ouvrées**.
- En cas de détection d'un dysfonctionnement partiel du service, nous nous engageons à intervenir sous **48 heures ouvrées**.

A vos côtés dans vos démarches

Nous vous accompagnons dans la souscription à notre service, et vous orientons vers les organismes pouvant vous informer sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Des partenaires de confiance

Nous confions certaines activités à des partenaires engagés à nos côtés tel qu'Avenir Rural.

Besoin d'un Devis ? Un Devis peut être établi gratuitement sur demande.

La liberté d'engagement

▪ Droit de rétractation

Vous disposez d'un délai de **14 jours** à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service de téléassistance Présence Verte sans avoir à en justifier le motif ni à payer de pénalité.

Le service délivré avant l'exercice de votre droit de rétractation pourra vous être facturé si vous avez demandé l'activation du service avant l'expiration du délai de 14 jours.

▪ Le contrat est résiliable à tout moment.

Il vous suffit pour cela d'en aviser votre agence Présence Verte par courrier recommandé et de nous restituer votre matériel de téléassistance.

Le prix des prestations concernant le mois en cours de la résiliation, est calculé au prorata temporis jusqu'à la date de restitution du matériel. L'association locale se réserve le droit de facturer dans son intégralité le mois au cours duquel le matériel est restitué pour les motifs « n'en veut plus » et « départ à la concurrence ».

En cas de décès du Souscripteur, la résiliation prend effet rétroactivement à la date de survenance de l'événement.

Pour restituer votre matériel, plusieurs solutions s'offrent à vous soit :

- par voie postale à l'adresse d'Evreux ci-dessous,
- en le déposant des lieux de restitution ci-dessous.

Lieux à votre disposition pour nous restituer votre matériel :

Adresse du lieu de dépôt	Moyens d'accès
<u>Agence de l'Eure :</u> 32, rue Politzer 27000 - EVREUX	Locaux de la MSA Haute-Normandie – Parking visiteurs.
<u>Agence de la Seine-Maritime :</u> Chemin de la Bretèque 76230 BOIS-GUILLAUME	Esplanade de la Cité de l'Agriculture.
Horaires d'accueil physique	
Lundi au Jeudi : 8h30/12h30 – 13h30/17h00	Vendredi : 8h30/12h30 – 13h30/16h30

En cas de non-restitution totale ou partielle du matériel dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de résiliation, Présence Verte se réserve le droit de facturer au souscripteur une pénalité forfaitaire. Toute défectuosité, irrégularité ou usure anormale par rapport à celles qui auraient dû résulter d'une utilisation normale du matériel pourra également donner lieu à l'application de ladite pénalité par Présence Verte.

Vous avez une question relative à la réalisation de notre service ?

En cas de réclamation, votre demande est à adresser à l'Association Locale Présence Verte, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Vous pouvez dans un second temps adresser toute demande de médiation au médiateur à la consommation compétent, par courrier à ANM CONSO 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris ou sur le site internet <https://www.anm-conso.com/>.

Rencontrons-nous, échangeons ensemble

Adresse de l'Association Locale :	Adresse autre lieu d'accueil :
32, rue Politzer 27000 - EVREUX	Chemin de la Bretèque 76230 BOIS-GUILLAUME
Horaires d'accueil physique :	Horaires d'accueil physique :
Lundi au Jeudi : 9h00/12h30 – 13h30/17h00 Vendredi : 9h00/12h30 – 13h30/16h30	Sur rendez-vous
Téléphones et Horaires d'accueil téléphonique :	
02.32.23.42.90	Lundi au Jeudi : 10h00/12h30 – 13h30/17h00 Vendredi : 10h00/12h30 – 13h30/16h30
Adresse Mail : pvcn@presenceverte.fr	
Moyens d'accès :	Moyens d'accès :
Locaux de la MSA Haute-Normandie – Parking visiteurs.	Esplanade de la Cité de l'Agriculture.

INFORMATIONS TARIFAIRES Activ'mobil particulier 2023

<i>Prestation de téléassistance¹</i>	Prix HT €	Prix TTC € (TVA 20 %)
1 Frais d'installation (Payable en une fois avec la 1 ^{ère} mensualité – non applicable sur l'application mobile )	50.00 €	60.00 €
Frais d'installation du coffre à clés sécurisé Dans le cadre de l'installation du dispositif de téléassistance Dans le cadre d'une intervention complémentaire	12.50 € 50.00 €	15.00 € 60.00 €
2 Abonnement mensuel Activ'mobil comprenant : - La mise à disposition et la maintenance du dispositif - L'écoute et le traitement des appels par la Centrale d'écoute 24H/24 et 7J/7 . - La mise à jour des informations liées à votre contrat, pour toute demande de modification (Coordonnées Réseaux de solidarité, RIB, etc.) - Une carte SIM *		
Dispositif de téléassistance mobile	20.75 €	24.90 €
Avec une offre « Pack » : Abonnement mensuel « Activ'mobil » avec téléassistance mobile : en cas de souscription en sus de l'offre « Activ'zen »	18.25 €	21.90 €
Application mobile 	13.25 €	15.90 €
3 Options (en sus de l'abonnement)		
Option Convivialité (Accès à un service d'écoute et de dialogue, mise en relation sur demande avec une cellule de soutien psychologique).	0.83 €	1.00 €
4 Produits additionnels (Payable en une fois)		
Vente d'une housse clip ceinture	Sur demande de devis	
Vente du coffre à clés sécurisé	41.67 €	50.00 €
5 Perte du matériel (Payable en une fois)		
En cas de perte du matériel, le remplacement sera facturé.	116.67 €	140.00 €
En cas de perte du déclencheur, le remplacement sera facturé.	25.00 €	30.00 €

Que vous soyez imposable ou non, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%²

* **Charge des communications téléphoniques** : Les coûts des communications, comprenant notamment les appels liés au contrôle automatique du Transmetteur, aux divers contrôles techniques, ainsi que les communications résultant du déclenchement d'une Alarme, sont à la charge du Souscripteur. Lorsque le Service repose sur la technologie GSM/DATA et que la carte SIM est fournie par Présence Verte, le coût de ces communications est compris dans le prix du Service facturé par Présence Verte au Souscripteur.

A votre service en toute liberté

- **Vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte**, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la signature de votre contrat.
- **Modes de paiement acceptés** : *prélèvement ou chèque*

¹ Le service est délivré en mode « Prestataire » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de service à la personne)

² Crédit d'impôt égal à 50% du prix du service de téléassistance délivré par un organisme de services à la personne, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Sous réserve d'éligibilité.

